

Baux Ste Croix
ARRÊTÉ menhirs

COPIE

~~LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES~~

LE SECRÉTAIRE D'ETAT A LA CULTURE

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi,

VU l'avis émis par le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique le 14 décembre 1971,

VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Monuments Historiques le 24 avril 1972,

VU le consentement donné le 28 mai 1971, par [redacted] au classement de l'alignement de menhirs ci-après désignés.

ARRÊTÉ

Article 1er : Est classé parmi les Monuments Historiques l'alignement de trois menhirs situés dans la parcelle n° 1055, lieudit "District des Ventes", section A du plan cadastral de la commune de BAUX-SAINTE-CROIX (Eure).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département de l'Eure, au Maire de la commune de BAUX-SAINTE-CROIX et au propriétaire [redacted] qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil Hors Classe
chargé du Service des Fouilles et
Antiquités

Jean GAZAGNES

PARIS, le 23 juillet 1975

R/le Secrétaire d'Etat et
par délégation
P/le Directeur de l'Architecture
le Directeur Adjoint

Signé : R. BCCQUET

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
EURE

Commune :
LES BAUX STE CROIX

Section : A
Feuille : 000 A 04

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 18/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 - fax 02-32-23-31-40
caff.evreux@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

